

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 19

de la Commune de HADOL
Séance du 26 février 2026

Présents : 16
Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le 26 février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Hadol, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de *Monsieur Jean-François CLASQUIN, Maire*.

Date de convocation
19/02/2026
Date d'affichage
27/02/2026

Présents : CLASQUIN J.-F., AUBERTIN V., BREGIER T., CHABRIER R., COLIN B., COURTOIS-PAULUS A., DEVAUCHELLE E., GABRION J.-M., HUREL-MATHIEU C., JACQUEMIN J.-F., MAIRE P., POIRIER S., ROLLOT D., ROUSSELOT M., VANNSON M.-F., VUILLEMIN E.
Monsieur Emmanuel VUILLEMIN a été nommé secrétaire.

Absents excusés : BOIGEY-DIEMER M., FRESSE A., MILLION E..

*Pouvoirs : A. FRESSE a donné pouvoir à M.-F. VANNSON
M. BOIGEY-DIEMER a donné pouvoir à P. MAIRE
E. MILLION a donné pouvoir à C. HUREL-MATHIEU*

Objet : Déploiement d'un dispositif de vidéoprotection – demandes de subventions

L'Adjoint en charge des travaux et des bâtiments communaux explique que, suite à un certain nombre d'effractions sur le patrimoine communal, la Commune a sollicité le référent sûreté de la gendarmerie départementale pour réaliser un audit comportant des préconisations sur le déploiement d'un système de vidéoprotection sur le centre village début 2025.

La commission bâtiments a travaillé sur l'approfondissement du projet : sites protégés et positionnement des caméras. Une estimation du coût du projet (serveur dédié, caméras et raccordement) a été établie à l'été 2025. La commission réunie le 20 janvier dernier a donné un avis favorable au projet à l'unanimité.

Au regard des délais pour déposer les dossiers de subvention pour l'année 2026, la commission propose de réaliser le dépôt des demandes.

Le détail du projet est présenté dans une note jointe à la présente délibération.

Le tableau de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DÉPENSES		RECETTES		
Objet	Montant HT	Financier	Montant	Taux
Serveurs et réglementation	10 047 €	État (FIPD programme S) <i>sur tranches ferme et optionnelle 1</i>	46 055 €	48,9 %
Caméras – tranche ferme	18 176 €	État (FIPD programme K) <i>sur tranche optionnelle 2</i>	5 088 €	5,4 %
Caméras – tranche optionnelle 1	17 906 €	Région Grand Est	23 750 €	25,2 %
Caméras – tranche optionnelle 2	6 360 €	Autofinancement	19 203 €	20,5 %
Suivi de chantier	357 €			
GFU Réseau Losange	26 250 €			
Génie civil	10 000 €			
Raccordement Enedis	5 000 €			
TOTAL	94 096 €	TOTAL	94 096 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à la manjorité :**

- **VALIDE** le projet tel que présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Fonds d'Intervention pour la Prévention de la Délinquance (programme S) pour un montant de 46 055,00 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Fonds d'Intervention pour la Prévention de la Délinquance (programme K) pour un montant de 5 088,00 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la Région Grand Est (Aide à la création de la vidéoprotection sur l'espace public) pour un montant de 23 750,00 €,
- **S'ENGAGE** à prendre en charge la part d'autofinancement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente décision,
- **INSCRIT** le montant de ces dépenses au budget de la Commune.

POUR – 18

CONTRE – 0

ABSTENTION – 1 (*Mme POIRIER*)

Fait et délibéré en séance les an, mois et jour susdits, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie certifiée conforme,
Hadol, le 26 février 2026.
Le Maire,
Jean-François CLASQUIN

